ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 67508

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations des mutuelles quant à la mise en oeuvre de la partie législative du code de la mutualité, parue au J.O. en avril 2001. Les ordonnances relatives à son application n'ont toujours pas été publiées. Les mutuelles commencent à s'inquiéter sérieusement de ce retard car leur délai d'adaptation au code expire le 22 avril 2002. Il lui demande de lui préciser les perspectives de publication de ces ordonnances.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67508
Rubrique : Économie sociale
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5880